

Le 3 octobre 2013 à 20 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ FAURIE JOUGIER EICHERT SAUVION BEJET BOUCHET DESSET FARET PENOUTY PROVOST SAURY SEUVE ;

Absents : MM. BEIRNE, BECUE, DAMOUR, GIRARD, GOIS

Pouvoir(s) : Mme GOIS à Mme SAUVION ;

Secrétaire de séance : Bernard BEJET ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 25 septembre 2013 ;
- désigne Bernard BEJET secrétaire de séance.

I- Attribution du marché de travaux Pôle commercial et de services.

A l'issue de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, le maire indique que la commission de travail s'est réunie le 30 septembre pour donner un avis sur 10 lots. Il rappelle que les lots 7, 9 et 13 n'ont pas été attribués et font actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Le maire propose de suivre l'avis de la commission de travail comme suit (HT) :

- Lot 1 : Gros-œuvre à l'entreprise Bernard MOREAU pour 112 336.44 €
- Lot 2 : Charpente - Couverture à l'entreprise Daniel GRANDEAU pour 84 423.15 €
- Lot 3 : Menuiserie aluminium à l'entreprise 35 586.40 €
- Lot 4 : Menuiserie bois à l'entreprise BROUSSARD pour 6 315.50 €
- Lot 5 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds à l'entreprise A.Y. GOURAUD pour 42 547.71 €
- Lot 6 : Electricité à l'entreprise BRUNET COGNAC pour 41 830 €
- Lot 8 : Carrelage - Faïence à l'entreprise DELAGE BATIMENT pour 21 836.61 €
- Lot 10 : Equipement panneaux de cuisine à l'entreprise CHASSERIEAU pour 52 340.11 €
- Lot 11 : V.R.D. à l'entreprise EIFFAGE SUD OUEST pour 383 508 €
- Lot 12 : Plantations à l'entreprise PAYSAGE ET PEPINIERES pour 15 849.13 €

soit un total H.T. s'élevant à 796 573.05 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- D'attribuer les lots comme détaillés ci-dessus ;

- D'autoriser le maire à signer les marchés pour chaque lot attribué et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

II- Budget général, budgets annexes Assainissement et Zone d'activité du Plassin : décisions modificatives n°1.

Le maire propose de clore le budget annexe Zone d'activité du Plassin selon les écritures suivantes, l'ensemble des lots ayant été vendus :

- Budget annexe Zone d'activité du Plassin (DM N°1) :

Section investissement

- c) 16878 en dépenses : + 22.492,18
- c) 3555-040 en dépenses : + 81.535,38
- c) 001 en dépenses : - 0,80
- c) 021 en recettes : - 4.337,00
- c) 3555-040 en recettes : + 26.828,38
- c) 3355-040 en recettes : + 81.535,38

Section de fonctionnement :

- c) 658 en dépenses : + 0,47
- c) 023 en dépenses : - 4.337,00
- c) 71355-042 en dépenses : + 26.828,38
- c) 7133-042 en dépenses : + 81.535,38
- c) 002 en recettes : + 0,13
- c) 71355-042 en recettes : + 81.535,38
- c) 7552 en recettes : + 22.491,72

- Budget général (DM N°1) :

Section d'investissement

- c) 2113 en dépenses : + 26.827,91
- c) 020 : + 22.958,46
- c) 27638 en recettes : + 45.450,18
- c) 021 en recettes : - 22.491,72
- c) 1021 en recettes : +26.827,91

Section de fonctionnement :

- c) 6521 en dépenses : + 22.491,72
- c) 023 en dépenses : - 22.491,72

Il propose également de passer les écritures suivantes permettant de mettre en œuvre trois précédentes décisions du conseil municipal sur les opérations « Cimetière », « Effacement de réseaux » et « RD 158 » :

- Budget général (DM N°1) en section d'investissement :

- Opération « effacement de réseaux » c) 2315-47 en dépenses : + 6 000 €
- Opération « cimetière » c) 2315-37 en dépenses : + 8 000 €
- Opération « RD 158 » - c) 2315-53 en dépenses : + 90 000 €
- Opération travaux église - c) 2313-29 en dépenses : - 54 000 €
- c) 020 en dépenses : - 50 000 €

Enfin, il propose d'augmenter les crédits sur le budget annexe assainissement afin de faire face à la réalisation de travaux de branchements d'assainissement suite à l'installation de nouvelles habitations :

- Budget annexe assainissement (DM N°1) en section d'investissement :
 - Opération « Branchements particuliers » - c) 2315-104 en dépenses : + 5 000 €
 - c) 020 en dépenses : - 5 000 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- d'accepter les décisions modificatives pour le budget général et les budgets annexe assainissement et zone d'activité du Plassin telles que présentées.

III- Questions diverses

1- Urbanisme/foncier/vie économique.

- Déclaration d'intention d'aliéner : le maire indique qu'une D.I.A. a récemment été transmise par un notaire. La parcelle concernée située Chemin Boisne n'ayant pas d'incidence sur les projets communaux, il n'y a pas lieu à engager de procédure de préemption.
- Changement de gérant du bar-tabac-presse : Isabelle PENOUTY demande au maire la confirmation du changement prochain de gérance du commerce. Le maire confirme avoir été informé que des discussions sont en cours et que ce changement pourrait intervenir au tout début de l'année 2014. Il précise toutefois que cette opération est de nature strictement privée.
- Déplacement du monument aux morts : le maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement du pôle commercial et de services, le monument aux morts va être reculé de quelques dizaines de mètres dans la même orientation qu'actuellement. Il précise que le principe a été acté par l'association des anciens combattants et fera l'objet de la signature prochaine d'un accord écrit. La question de la mise en valeur des canons qui étaient à l'origine place de l'église devra faire l'objet d'une réflexion complémentaire avant un repositionnement.

4- Voirie

- Travaux sur les RD 148 et 258 : Francis JOUGIER informe que le Département va procéder à la réfection des enrobés sur cette portion le 10 octobre avec une fermeture de la route à la circulation des véhicules.

6- Communication / Manifestations

- Nuit romane : Alain FAURIE dresse le bilan financier de la manifestation qui fait apparaître un coût pour la commune de l'ordre de 1300 € pour un budget global de

près de 10 000 €. Il en profite pour saluer le travail de tous et notamment l'implication de Bernard SEUVE. Celui-ci a participé à une soirée de clôture à Poitiers en présence de Ségolène ROYAL, Présidente de la Région Poitou-Charentes, collectivité partenaire et financeur principal de l'opération.

7- Divers

- Comité de jumelage : Bernard BOUCHET annonce que l'assemblée générale est programmée au vendredi 29 novembre à 18h30 dans la salle des aînés.
- Conseil du culte protestant : Le maire donne lecture d'une invitation adressée au conseil municipal à l'occasion d'un culte d'ordination-reconnaissance de ministère du Pasteur de l'Eglise protestante unie de France. La cérémonie se déroulera le 6 octobre à 15 heures au temple de Segonzac et sera suivie d'une collation à la salle polyvalente de Gensac la Pallue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.